

PERECO

Evolution de la gestion pilotée

Loi Industrie Verte (LIV)



Le dernier accord sur l'épargne salariale, signé fin 2024 par la CFE-CGC, la CFDT et la CGT est en vigueur depuis début 2025. Il ne s'appliquerait pas sans l'engagement responsable de ces trois organisations syndicales !

En 2026, la loi industrie verte (LIV) impose l'intégration d'un fonds en actifs non cotés dans la **gestion pilotée** du PERECO. Le dispositif de gestion libre n'est pas impacté (les fonds restent identiques).

La **CFE-CGC** vous explique succinctement dans cette publication en quoi consiste cette évolution.

Rappelons en premier lieu en quoi consiste la gestion pilotée :

La gestion pilotée est une stratégie d'investissement qui tient compte de l'horizon de placement de l'épargnant. Afin de sécuriser progressivement le capital, la part investie dans des actifs à faible risque augmente à mesure que la date de la retraite approche. Lorsque le départ en retraite est lointain, l'épargne est fortement investie en actions, puis progressivement investie dans des supports obligataires ou monétaires. Pour cela, le gestionnaire du contrat procède régulièrement à des arbitrages.

Ce mode de gestion suppose une délégation totale des décisions d'investissement au gestionnaire du contrat (AMUNDI). Vous indiquez au gestionnaire le profil que vous souhaitez en fonction du risque que vous êtes prêt à supporter. C'est ensuite le gestionnaire du fond qui décide de l'allocation des actifs et des arbitrages à effectuer.

Trois profils sont disponibles :

- le profil « prudent »
- le profil « équilibré »
- le profil « dynamique »



À SAVOIR

Le profil " équilibré " est le profil retenu par défaut.

La gestion pilotée est une option et non une obligation. Le passage de la gestion libre à la gestion pilotée (et vice versa) peut se faire à tout moment.

Plusieurs scénarios nous ont été proposés par AMUNDI dans le but de se conformer à la loi LIV. Nous vous épargnons ici le détail des scénarios abandonnés pour nous concentrer sur la solution retenue.

Le dispositif de gestion pilotée évolue en ajoutant un nouveau fond intégrant des actions non cotées. Le fond se nomme « **Amundi Actions Duo ESR** ».

Dispositif actuel



Dispositif cible

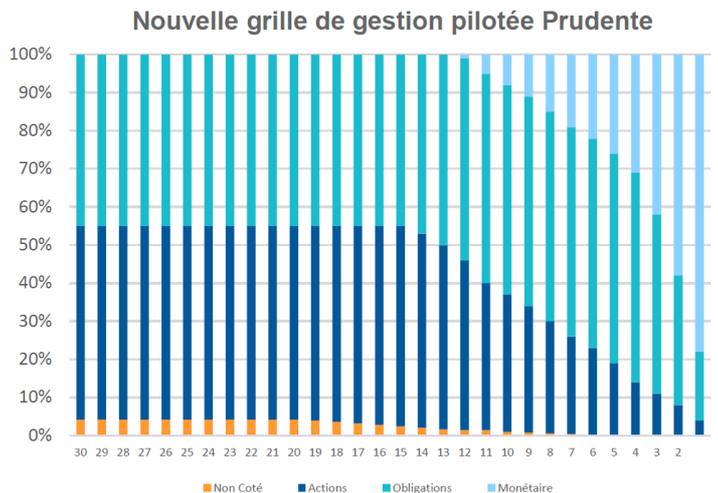
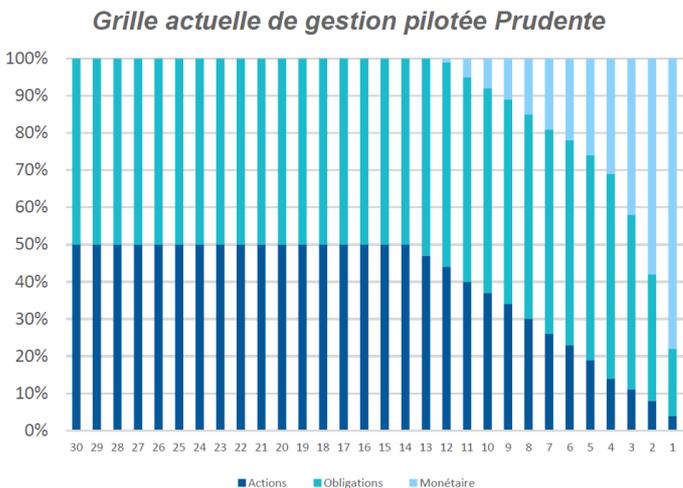


Quels sont concrètement les impacts sur les profils de gestion pilotée à votre disposition ?

Profil PRUDENT

Amundi Actions Duo ESR : intégration dans la grille prudente

Par classes d'actifs



Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,40%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

5,41%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,97%

Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,44%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

5,61%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,97%

*Frais annuels moyen sur 20 ans = moyenne des frais estimés de chaque fonds de la grille pondéré de son poids dans la grille sur une durée de 20 ans

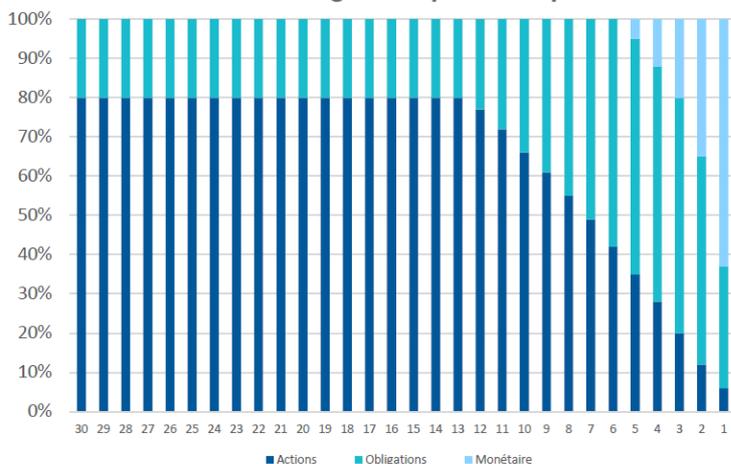
** Source : Modèle CASM d'Amundi Asset Management, Amundi Asset Management Quant Solutions et Amundi Investment Institute, Bloomberg. Finalisé le 30 juin 2025. Rendements des actions basés sur les indices MSCI. Les durées de référence sont des chiffres moyens simulés. Les rendements des actifs de crédit incluent les pertes sur défaut. Sauf indication contraire, les rendements attendus sont des rendements totaux moyens géométriques annualisés à un horizon spécifique. Ils sont exprimés en monnaie locale. Ces rendements sont bruts de frais. Les rendements attendus sont calculés sur la base des hypothèses du scénario central d'Amundi, qui incluent la transition climatique. Les rendements attendus ne sont pas nécessairement indicatifs des performances futures qui pourraient différer considérablement.

Profil EQUILIBRE

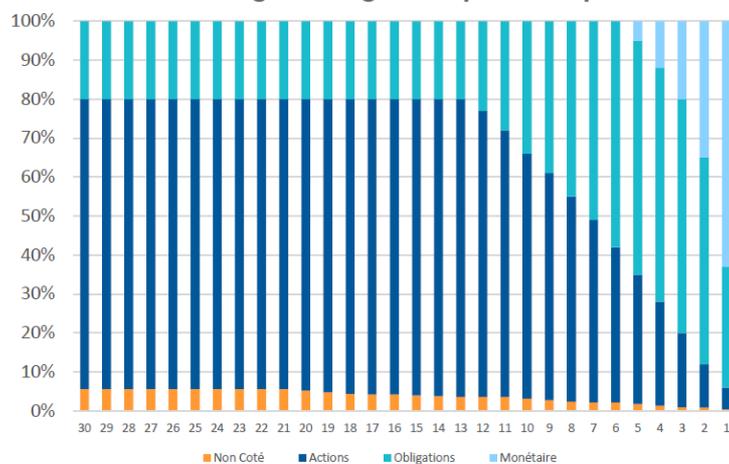
Amundi Actions Duo ESR : intégration dans la grille équilibre

Par classes d'actifs

Grille actuelle de gestion pilotée Equilibre



Nouvelle grille de gestion pilotée Equilibre



Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,46%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

6,89%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,87%

Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,55%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

7,06%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,89%

*Frais annuels moyen sur 20 ans = moyenne des frais estimés de chaque fonds de la grille pondéré de son poids dans la grille sur une durée de 20 ans
** Source : Modèle CASM d'Amundi Asset Management, Amundi Asset Management Quant Solutions et Amundi Investment Institute, Bloomberg. Finalisé le 30 juin 2025. Rendements des actions basés sur les indices MSCI. Les durées de référence sont des chiffres moyens simulés. Les rendements des actifs de crédit incluent les pertes sur défaut. Sauf indication contraire, les rendements attendus sont des rendements totaux moyens géométriques annualisés à un horizon spécifique. Ils sont exprimés en monnaie locale. Ces rendements sont bruts de frais. Les rendements attendus sont calculés sur la base des hypothèses du scénario central d'Amundi, qui incluent la transition climatique. Les rendements attendus ne sont pas nécessairement indicatifs des performances futures qui pourraient différer considérablement.

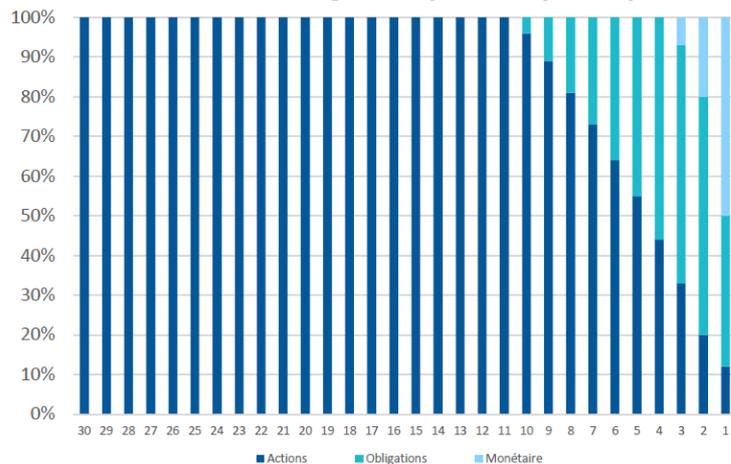


Profil DYNAMIQUE

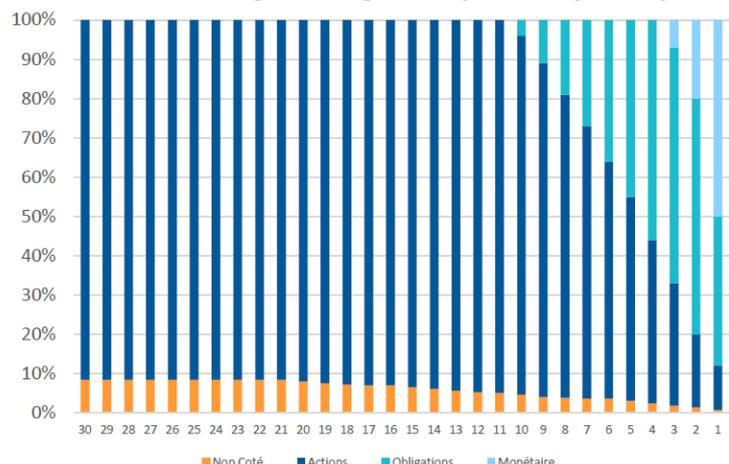
Amundi Actions Duo ESR : intégration dans la grille dynamique

Par classes d'actifs

Grille actuelle de gestion pilotée Dynamique



Nouvelle grille de gestion pilotée Dynamique



Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,52%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

8,10%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,53%

Frais annuels*
moyen sur 20 ans

0,66%

Esperance de rendement
annualisée sur 30 ans**

8,38%

Probabilité de
préservation du capital**
à la retraite

99,62%

*Frais annuels moyen sur 20 ans = moyenne des frais estimés de chaque fonds de la grille pondéré de son poids dans la grille sur une durée de 20 ans
** Source : Modèle CASM d'Amundi Asset Management, Amundi Asset Management Quant Solutions et Amundi Investment Institute, Bloomberg. Finalisé le 30 juin 2025. Rendements des actions basés sur les indices MSCI. Les durées de référence sont des chiffres moyens simulés. Les rendements des actifs de crédit incluent les pertes sur défaut. Sauf indication contraire, les rendements attendus sont des rendements totaux moyens géométriques annualisés à un horizon spécifique. Ils sont exprimés en monnaie locale. Ces rendements sont bruts de frais. Les rendements attendus sont calculés sur la base des hypothèses du scénario central d'Amundi, qui incluent la transition climatique. Les rendements attendus ne sont pas nécessairement indicatifs des performances futures qui pourraient différer considérablement.



Les frais de gestion augmentent légèrement mais sont « compensés » par une espérance de rendement supérieure.

La préservation du capital est stable (maintenue sur le profil prudent et légèrement augmentée sur les deux autres profils).

Globalement, cette évolution n'engendre pas de modifications majeures et ne devrait pas, dans la majorité des situations, remettre en cause les choix que vous avez opérés précédemment sur votre PERECO.

La **CFE-CGC** a privilégié un scénario sécurisé, validé en interne CDC par les équipes des experts financiers de GDA (Gestion des actifs), qui devrait permettre à chacun de conserver sa stratégie de placements à l'identique sans remise en cause des niveaux de risques sélectionnés initialement.

En 2026, comme fin 2024, la CFE-CGC prend ses responsabilités et signe l'avenant de mise en conformité avec la loi LIV pour vous permettre de continuer à bénéficier du dispositif épargne salariale que nous avons contribué, avec d'autres, à bâtir et à mettre en œuvre depuis son origine.

Pour RAPPEL sur l'honnêteté et le courage syndicaux au sujet de l'accord de fin 2024

Les petits arrangements farfelus de signature différée à plus d'un an ne sont que pures manipulations du « syndicat » Marketing. La seule logique qui prévaut est la suivante :

« pas de signatures en 2024, pas d'accord pour 2025 ! » ...

« pas d'accord pour 2025, pas d'épargne salariale en 2025 ! »

C'est aussi simple que cela ! Ceux qui vous disent le contraire vous mentent ... mais là encore vous n'êtes pas obligés de nous croire.

Pour ceux qui n'ont pas encore ouvert de PERECO du fait du blocage de l'épargne jusqu'à la retraite (nous pensons en particulier à ceux qui voudraient consommer tout de suite, et c'est bien compréhensible dans le contexte actuel du pouvoir d'achat !), envisagez tout de même le PERECO comme un « plan d'épargne logement » si vous avez un **projet d'acquisition de votre résidence principale** à court ou moyen terme, car vous pourrez faire jouer la clause de **déblocage anticipé des sommes** !

Astuce CFE-CGC



Communiquons utile !

ADHÉRER À LA CFE-CGC

1^{ère} adhésion = 40 €

Service d'accompagnement des adhérents CFE-CGC sur l'épargne salariale

Contact : Laurent au 06 87 79 04 86